

RESTRICTED
SR/NYM.7
17 novembre 1949
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
D'UNE SEANCE ENTRE LA COMMISSION DE CONCILIATION
ET LA DELEGATION D'ISRAEL.

tenue à New-York le jeudi 17 novembre 1949
à 10 heures 30.

Présents : M. Yalcin (Turquie) - Président
M. de Boisanger (France)
M. Palmer (Etats-Unis)
M. de Azcarate - Secrétaire principal
M. Lourie - Représentant d'Israël

Le PRESIDENT remercie le représentant d'Israël d'avoir officiellement accusé réception de la lettre de la Commission du 15 novembre et d'avoir transmis cette lettre à Tel-Aviv. Conformément à la promesse faite dans cette lettre par la Commission, le Président est maintenant heureux de communiquer au représentant d'Israël certains extraits de comptes rendus de séances relatant les circonstances dans lesquelles les délégations arabes ont invité la Commission à entreprendre les fonctions de médiation.

M. LOURIE est heureux de recevoir ces documents et pense que la réponse de Tel-Aviv à la lettre de la Commission ne se fera pas attendre. Il présume que cette réponse mentionnera d'une façon précise la question traitée dans les documents qui viennent de lui être communiqués; de toute manière il transmettra sans tarder les documents en question au Gouvernement d'Israël. En ce qui concerne la médiation, la lettre que son Gouvernement a adressée en date du 27 octobre à la Commission laisse entendre que le Gouvernement israélien a de graves appréhensions au sujet de l'adoption de cette procédure; c'est pourquoi M. Lourie espère que la Commission attendra une déclaration plus complète de Tel-Aviv avant d'entamer la médiation.

Le PRESIDENT déclare qu'il a de la peine à comprendre comment la décision de la Commission en cette matière pourrait faire naître la moindre appréhension dans l'esprit des représentants d'Israël. Dans sa lettre du 15 novembre, la Commission a exposé clairement ses intentions en ce qui concerne la nouvelle procédure; elle n'envisage la médiation que comme le moyen de parvenir à une solution équitable du problème.

Le Président remet alors au représentant d'Israël copie de la déclaration faite par les délégations arabes au sujet de la protection des Lieux saints, et ajoute qu'une copie de la déclaration d'Israël sur le même sujet sera transmise aux délégations arabes, conformément aux usages de la Commission. Il souligne le fait que tous ces documents ont un caractère strictement confidentiel, et qu'ils ne doivent en aucun cas être communiqués à la presse.

M. de BOISANGER signale qu'au cours d'une séance récente, les délégations arabes ont une fois de plus exprimé le désir de voir la Commission faire un pas en avant et passer de la phase de conciliation à celle de la médiation; ils ont également réaffirmé leur intention de continuer à collaborer avec la Commission. Dans sa lettre du 15 novembre à la délégation israélienne, la Commission a abordé la question de la médiation en termes soigneusement pesés; elle a exprimé clairement que son intention était d'appeler l'attention des parties sur certains points concrets au sujet desquels un accord serait recherché. M. de Boisanger est certain que la délégation d'Israël a compris qu'aux yeux de la Commission, la réussite n'est possible que si la médiation s'exerce avec le plus grand soin et la plus grande prudence.

M. LOURIE remercie le représentant de la France de ses remarques, et ajoute que la Commission ne peut manquer de reconnaître que la délégation israélienne a toujours collaboré dans toute la mesure du possible avec la Commission et manifesté le désir de continuer à lui apporter son concours.

La séance est levée à 11 heures.
